

AVANT LE BAC, LE C.A.P.



- C.A.P. -

(Maintenance de Bâtiments de Collectivités)

Le titulaire d'un C.A.P. "Maintenance de Bâtiments de collectivités" (M.B.C.) devra intervenir pour des situations d'entretien de bâtiments de collectivités :

- Dans les structures fixes.
- Maçonnerie.
- Plâtrerie.
- Revêtement de sol et mural (peinture, papier peint, carrelage, faïence....).
- Charpente et couverture.
- Dans les structures mobiles.
- Menuiserie.
- Serrurerie.

- Dans les réseaux et appareillages.
- Plomberie.
- Chauffage.
- Électricité.

Sans être un spécialiste de tous ces domaines, il sera capable d'intervenir pour des travaux d'entretien ou de réparation pouvant être réalisés seul. Il pourra après localisation d'une défaillance, soit intervenir pour la réparation si cela fait partie de son domaine de compétence, soit rendre compte aux personnes habilitées à décider des travaux qui s'imposent. Il est le référent par sa connaissance

des locaux et des différents réseaux des entreprises extérieures lorsqu'elles interviennent pour des travaux de plus grandes envergures.

Contexte des activités professionnelles

Le titulaire du C.A.P. MBC pourra s'insérer dans la vie active et travailler dans des collectivités telles que : hôpitaux, collectivités territoriales (mairie, sivo), établissements scolaires, maisons de retraite, centres de vacances, etc.